

SESSION 2017

---

**CAPLP**  
**CONCOURS EXTERNE**

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : TRANSPORT LOGISTIQUE

ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ

Durée : 5 heures

---

*Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.*

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Documents remis au candidat :**

Le sujet comporte 22 pages dont celle-ci.

**Liste des annexes :****PARTIE A : RÉOLUTION DE PROBLÈMES BASÉS SUR DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Annexe 1 : La logistique hospitalière

**DOSSIER 1 : GESTION DU MAGASIN GENERAL**

Annexe 2 : L'extrait du projet d'établissement du centre hospitalier de Saint Genouph – 2016-2020

Annexe 3 : Le plan de masse du magasin général

Annexe 4 : L'organisation de la zone de stockage

Annexe 5 : Le taux moyen de représentativité des produits en stock – magasin général

Annexe 6 : Le taux moyen d'occupation des emplacements par cellule

Annexe 7 : Le stockage des produits chimiques

Annexe 8 : Les flux sortants des produits dangereux

Annexe 9 : Le parc à chariots automoteurs de manutention à conducteur porté – magasin général –

Annexe 10 : L'extrait du catalogue technique - chariots Jungheinrich

Annexe 11 : L'extrait du compte-rendu de la réunion – réaménagement de la cellule « zone tampon »

Annexe 12 : La cellule à réaménager

Annexe 13 : Le mémo de madame Lagarde – Responsable du service magasin général

Annexe 14 : L'extrait des recommandations INRS – ED 950 – Conception des lieux et des situations de travail

Annexe 15 : L'extrait des paramètres de gestion – aménagement d'un entrepôt

Annexe 16 : L'extrait de l'appel d'offre accepté par le centre hospitalier

Annexe 17 : Les caractéristiques des rayonnages à palettes et les palettes disponibles

**DOSSIER 2 : DONS DE LITS ET DE MATELAS MEDICALISES**

Annexe 18 : L'organisation des dons au centre hospitalier de Saint-Genouph

Annexe 19 : La présentation de l'association Aidsénégal

Annexe 20 : La procédure d'octroi des exonérations sur les dons

Annexe 21 : Les envois humanitaires

Annexe 22 : L'extrait des caractéristiques des conteneurs

Annexe 23 : Les lits médicalisés « Medley » et les matelas « Premier Maxiglide » - Invacare

Annexe 24 : L'emballage et le conditionnement des lits et des matelas

Annexe 25 : Le distancier et l'itinéraire emprunté par le véhicule « semi-remorque »

Annexe 26 : Les taux de change

Annexe 27 : Le certificat de pré-don

Annexe 28 : Le tarif de l'armement maritime Seeplus – Le Havre

Annexe 29 : L'extrait de la convention de partenariats

Annexe 30 : L'extrait du site CNR. – Référentiel de prix de revient 2016

Annexe 31 : L'attestation d'aide humanitaire

Annexe 32 : L'extrait des incoterms 2010

**PARTIE B :  
PROBLÉMATIQUE DE PROFESSIONNALISATION**

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8038J	101	3451



En France, le secteur hospitalier est confronté de plus en plus à la maîtrise des dépenses, notamment depuis les nouvelles réglementations « Plan hôpital 2007 » et « Plan hôpital 2012 ». Les hôpitaux sont contraints de mener une réflexion globale sur leur propre organisation et leur fonctionnement afin d'améliorer la qualité des soins tout en réduisant les coûts.



### PLATEFORME LOGISTIQUE DU CENTRE HOSPITALIER SAINT GENOUPH



2 rue Solferino – 37130 CINQ-MARS-LA-PILE



02 47 69 34 12 - 02 47 69 12 12



logistiquechstgenouph@gmail.com

La plateforme logistique implantée depuis 2009 sur la commune de Cinq-Mars-la-Pile regroupe l'activité logistique des cinq hôpitaux publics de Saint Genouph et de son agglomération, à environ à 20 kilomètres à l'est de Tours (Indre et Loire).

L'activité du pôle logistique se décompose en trois départements : le département logistique, le département technique et le département économique et financier.

Le département logistique est composé de six services :

- Le service blanchisserie entretient le linge de chaque service, les tenues des agents et les vêtements des résidents des maisons de retraite du Centre hospitalier de Saint Genouph.
- Le service stérilisation prend en charge l'ensemble du matériel à stériliser des unités hospitalières.
- Le service restauration confectionne et distribue des repas aux patients, aux personnes hébergées et au personnel hospitalier.
- Le service pharmacie gère, avec un personnel qualifié, le flux des dispositifs médicaux.
- Le service transport livre localement du matériel, des marchandises et des prélèvements, avec des véhicules lui appartenant.
- Le service magasin général stocke les produits hôteliers, d'entretien, d'hygiène corporelle, d'épicerie sèche et de dispositifs médicaux non stériles.

La plateforme logistique a engagé, depuis ces derniers mois, une réflexion sur la démarche qualité.

Dans le cadre de votre formation d'enseignant(e), vous réalisez un stage au sein de la **plateforme logistique du Centre hospitalier de Saint Genouph**.

Dans un premier temps, vous serez affecté(e) au département logistique. Vous serez chargé(e) d'étudier, dans le service magasin général, l'implantation des produits dangereux.

Dans un deuxième temps, vous participerez à l'organisation du don de lits médicalisés.



## PARTIE A : RÉOLUTION DE PROBLÈMES BASÉS SUR DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

### DOSSIER 1 : GESTION DU MAGASIN GENERAL

Le plan stratégique 2016-2020 a confirmé l'engagement du Centre hospitalier de Saint Genouph dans la responsabilité environnementale. Il en fait même une des priorités institutionnelles au travers de plusieurs axes dont celui de « l'hôpital numérique ».

Madame Lagarde, responsable du service magasin général, vous confie l'étude de ce dossier.

**1.1** – Présentez les éléments de votre analyse qui retraceront les évolutions liées au stockage dans le magasin général. Vous établirez des préconisations pour améliorer le fonctionnement.

En parallèle, un stagiaire de première année de baccalauréat professionnel logistique vous a proposé de récapituler, à l'aide d'un tableur, les éléments d'analyse des sorties des produits dangereux. Or, le tableau qu'il vous a remis présente des anomalies dans deux colonnes.

**1.2** – Rédigez les formules à modifier pour obtenir l'affichage complet et automatisé du tableau. Commentez la pertinence de ce tableau pour l'implantation des produits.

Vos éléments ont enrichi l'étude du réaménagement de la cellule « tampon » qui devra être transformée en nouvel espace de stockage pour des produits dangereux.

**1.3** – Proposez et justifiez l'aménagement et la sécurisation optimum de cette surface de stockage.

**1.4** – Dimensionnez les palettiers qui seront installés dans cette cellule.

### DOSSIER 2 : DON DE LITS ET MATELAS MÉDICALISÉS

Dans le cadre de son activité humanitaire, le Centre hospitalier reçoit, chaque année, plusieurs demandes de dons de matériel médical, émises par des associations à but non lucratif ou des organisations non gouvernementales (ONG).

Afin d'apporter plus de confort à ses patients le Centre hospitalier de Saint Genouph vient de renouveler une partie de son parc de lits médicalisés et décide de donner les anciens lits et matelas à l'association Aidsénégal, qui a accepté le don. Implantée à Bourges, elle apporte un appui à la santé et à l'équipement médical notamment au Centre hospitalier MERLINY implanté rue J. Mermoz à Dakar. Dans le cadre du partenariat, parce qu'il s'agit d'un don, le directeur de cet établissement a pu obtenir de la part du ministre de l'économie et des finances sénégalais un avis favorable à l'exonération des droits et taxes à l'importation.

Très intéressé(e) par la finalisation de ce dossier, vous avez obtenu l'autorisation de votre responsable de pouvoir vous déplacer trois jours dans les locaux de l'association afin de les aider à planifier l'acheminement de la marchandise.

Lors de votre premier jour de stage au sein de l'association Aidsénégal, Monsieur Guirali, en charge de l'organisation de l'acheminement des dons, vous indique qu'il a déjà étudié, dans le cadre de la convention de partenariats de l'association avec des sociétés de transport, la solution optimum d'acheminement : le transport principal se réalisera par la voie maritime – CIF Dakar – avec un départ du port du Havre.

Monsieur Guirali vous demande de finaliser la préparation du dossier c'est-à-dire de déterminer la date prévisionnelle d'arrivée de la marchandise, le coût du transport supporté par l'association Aidsénégal, de formaliser le plan de chargement du conteneur, d'une part, et de rappeler les démarches et l'organisation que Monsieur SUFAMO devra mettre en œuvre pour la bonne réception de la marchandise jusqu'au centre hospitalier, d'autre part.

**2.1** – Calculez le coût de cet envoi et présentez le plan de chargement.

**2.2** – Récapitulez les informations à communiquer à monsieur Sufamo, directeur du Centre hospitalier de Dakar, et préparez le courriel que le président de l'association Aidsénégal lui adressera.

## PARTIE B : DÉMARCHE QUALITÉ

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la réforme de la santé, le Centre hospitalier de Saint Genouph s'est fixé trois grandes orientations en matière de politique qualité :

- déployer la démarche qualité dans l'ensemble de l'établissement,
- développer la culture de l'évaluation dans un souci d'amélioration continue des pratiques et des organisations,
- renforcer les actions entreprises en matière de gestion des risques.

Vous avez été missionné(e) par la directrice des ressources humaines du Centre hospitalier de Saint Genouph pour participer à la mise en place de cette politique de qualité.

**Dans la perspective de réinvestir cette expérience professionnelle auprès d'élèves de baccalauréat professionnel logistique, en collaboration avec l'équipe pédagogique, vous décidez de lister et illustrer les éléments nécessaires à la mise en œuvre et la réussite de la démarche qualité.**

**Vous structurerez votre réponse.**



## **ANNEXE 1 : LA LOGISTIQUE HOSPITALIÈRE**

### **LES PLANS HÔPITAUX 2007 ET 2012**

Le Plan hôpital 2007 est le point de départ de la mutation amorcée par les établissements de santé français. Ces mesures visaient à moderniser l'offre de soins tout en réduisant l'augmentation des dépenses de santé, par la mise en place de nouvelles gouvernances hospitalières pour l'amélioration de la concertation entre direction et médecins dans la prise de décisions stratégiques, mais aussi par l'instauration de la tarification à l'acte, afin de lier les dépenses d'un établissement à son activité

[http://www.voxlog.fr/dossier/8\\_1/la-logistique-sante-enfin-strategique](http://www.voxlog.fr/dossier/8_1/la-logistique-sante-enfin-strategique)

### **LA LOGISTIQUE HOSPITALIÈRE**

Longtemps cantonnée à un rôle d'intendance, la logistique s'est particulièrement développée ces 20 dernières années, comme fonction transversale et levier de performance au sein de l'hôpital. Héritée des fonctionnements de la logistique industrielle, elle s'en démarque cependant sur deux aspects : la sécurité, avec l'importance de l'hygiène et de la traçabilité, et le fonctionnement en mode dégradé et avec des moyens finis.

#### ***La logistique hospitalière, de quoi parle-t-on ?***

L'une des principales valeurs ajoutées de la fonction logistique est sa capacité à transcender les séparations entre les métiers, organisations et logiques fonctionnelles, car c'est une démarche globale et transversale qui favorise le décloisonnement et la coopération. Ainsi la logistique doit-elle être considérée en tant que fonction et non en tant que connaissance particulière, proche en ce sens de la démarche qualité.

#### ***La gestion des flux entrants et sortants***

La notion de logistique telle qu'elle est appliquée dans les entreprises renvoie à la notion de gestion des flux. Dans les activités de service, elle comprend deux aspects : une logistique classique centrée sur la gestion des flux de matières premières nécessaires à la délivrance du service (son objectif étant de délivrer le bon produit au bon moment, au bon endroit et au meilleur coût) et une logistique des services, l'idée étant de gérer des flux de clients (patients) par une action simultanée sur la demande et les capacités, avec pour objectif d'arbitrer entre le temps d'attente des clients et l'optimisation des capacités.

La Commission logistique hospitalière de l'ASLOG (*Association française de la Supply chain et de la LOGistique*) définit ainsi la logistique hospitalière : « Il s'agit de la gestion des flux de patients, produits, matières, des services et informations qui s'y rapportent, pour assurer la qualité et la sécurité à un niveau défini de performance et d'efficacité, depuis le fournisseur jusqu'au patient et, selon le cas, au destinataire final. » En d'autres termes, la logistique hospitalière est l'étude et l'optimisation de deux types de flux physiques hospitaliers : les flux de personnes (qui comprennent les mouvements des patients depuis leur entrée jusqu'à leur sortie de l'établissement, mais aussi ceux du personnel et des visiteurs), et les flux de matières. Ces derniers sont très variés au cœur d'une unité de soins avec les flux entrants : dossier patient, produits sanguins *labiles\**, médicaments et dispositifs médicaux stériles et non stériles, repas, linge propre, consommables généraux, courrier et colis ; et les flux sortants : prélèvements, dispositifs à stériliser, vaisselle et linge sale, déchets et courrier et colis.

*\*susceptibles de subir des modifications*

#### ***Quelques spécificités de la logistique hospitalière***

La logistique hospitalière comprend au moins deux spécificités par rapport à la logistique industrielle : d'une part, l'importance accordée à la sécurité avec l'hygiène et la traçabilité, mais aussi le fait de pouvoir fonctionner en mode dégradé. Le fonctionnement hospitalier est continu (24h/24 et 365 jours par an) et implique de pouvoir réaliser à tout moment l'approvisionnement des unités de soins ; d'autre part, le fonctionnement avec des moyens finis. Par exemple, en cas de panne, il est beaucoup plus difficile que dans l'industrie d'avoir recours à un prestataire extérieur qui palliera momentanément l'absence de moyens logistiques.

Ceci est lié pour partie aux contraintes de l'achat public, mais aussi et surtout aux nombreux impératifs de sécurité et d'hygiène propres aux établissements hospitaliers. Ces deux particularités font que les moyens logistiques en milieu hospitalier sont souvent surdimensionnés par rapport à



ceux de l'industrie afin de conserver une marge de sécurité, tout l'art du logisticien étant de minimiser cette sur-dotation.

<http://www.h360.fr/dossiers/la-logistique-hospitaliere/>

## **ANNEXE 2 : L'EXTRAIT DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT GENOUPH - 2016-2020**

Le Centre hospitalier de Saint Genouph confirme son engagement dans la responsabilité environnementale, dans son plan stratégique 2016-2020.

[...]

L'hôpital numérique

La mise en œuvre progressive du « Plan hôpital numérique » permet de développer divers projets de dématérialisation afin de réduire l'impact carbone tout en intégrant l'impact environnemental généré par le développement des Technologies de l'Information et de la Communication : gestion dématérialisée du courrier, développement des dossiers médicaux dématérialisés, de l'archivage électronique, ....

[...]

## **ANNEXE 3 : LE PLAN DE MASSE DU MAGASIN GÉNÉRAL**

Cellule « produits dangereux » <i>Stockage en armoire et Stockage en palettier statique avec une zone de picking</i>	Cellule « produits bureautiques » <i>Stockage en palettier statique et dynamique</i>	Cellule « produits d'entretien non dangereux » <i>dont trois emplacements au sol possédant une palette « Europe » de rétention.</i>	Cellule « dispositif médicaux non stériles »  <i>Stockage en étagère</i>
Cellule « tampon »  <i>Stockage de masse</i>	Cellule « hygiène corporelle »  <i>Stockage en palettier statique et dynamique</i>	Cellule « épicerie sèche »  <i>Stockage en palettier</i>	
Bureaux administratifs			

*Plan de masse sans échelle*

## **ANNEXE 4 : L'ORGANISATION DE LA ZONE DE STOCKAGE**

La zone de stockage dédiée aux produits bureautiques, d'entretien, d'hygiène corporelle, d'épicerie sèche et de dispositifs médicaux non stériles a une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>. Cette zone comporte des cellules et des travées dédiées à une famille de produits.

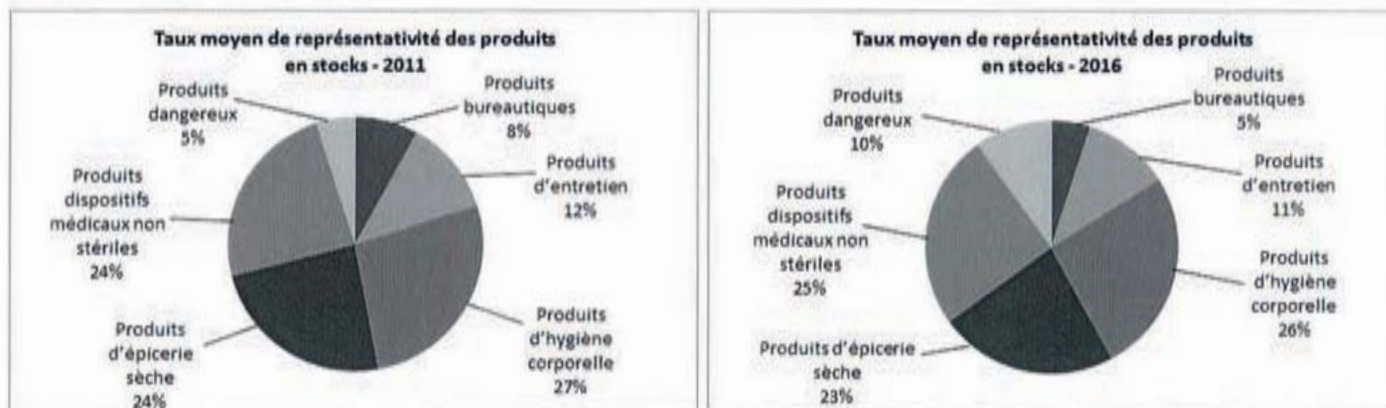
Chaque jour les livraisons (uniquement palettisées) sont réceptionnées. Les palettes sont contrôlées qualitativement et quantitativement. Les produits entreposés dans un palettier sont ensuite stockés sans reconditionnement, alors que ceux stockés sur des étagères sont déballés.

L'attribution des emplacements est gérée informatiquement selon la nature des produits. L'implantation est réalisée en fonction des emplacements disponibles de manière aléatoire.

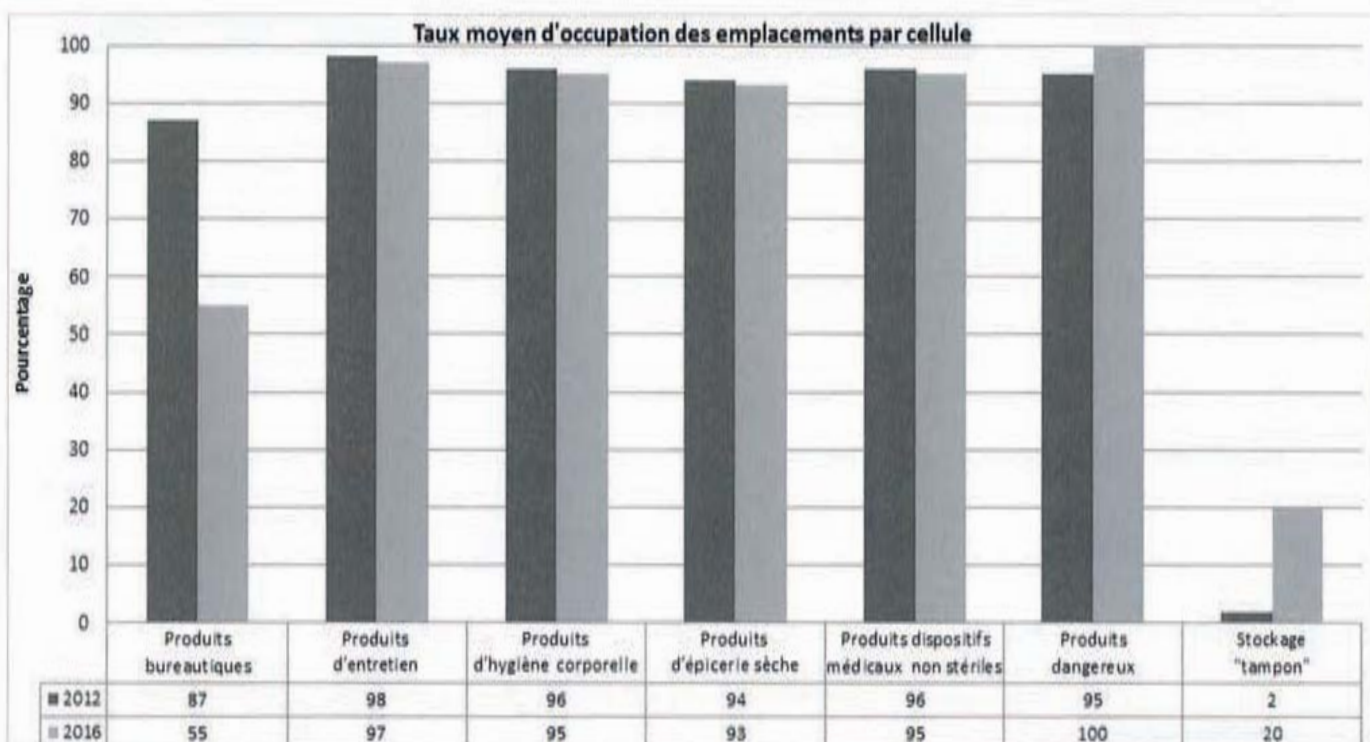
Certaines références de produits représentent un pourcentage significatif des sorties. En moyenne, le département logistique a défini le seuil de 21 % des références pour 81 % des sorties. À contrario, 29 % des références représentent seulement 3 % des sorties.



## ANNEXE 5 : LE TAUX MOYEN DE REPRÉSENTATIVITÉ DES PRODUITS EN STOCK - MAGASIN CENTRAL



## ANNEXE 6 : LE TAUX MOYEN D'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS PAR CELLULE



## ANNEXE 7 : LE STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

### LA CONCEPTION DU LOCAL DE STOCKAGE

Le local de stockage doit être envisagé selon la nature et les volumes des produits stockés et selon les résultats de l'analyse des risques. Cependant plusieurs « bonnes pratiques » sont essentielles lors de la conception de ces locaux :

- un local construit avec des matériaux incombustibles,
- un sol imperméable, résistant aux produits chimiques, et légèrement en pente vers une cuvette de rétention,
- une porte pouvant être fermée à clé,
- une ventilation suffisante, au minimum une ventilation naturelle avec un point d'entrée en partie basse et un autre en partie haute,
- une installation électrique conforme à la réglementation et un éclairage suffisant pour lire les étiquettes des produits,
- des étagères en matériaux incombustibles, résistants chimiquement et mécaniquement aux produits,
- un point d'eau à proximité du local.

## LES BONNES PRATIQUES DE STOCKAGE

Au-delà de la conception du local, il est important de suivre également des règles d'aménagement du local et d'organisation du stockage afin de limiter les risques.

### Règles de stockage

- Respecter la compatibilité/l'incompatibilité des produits entre eux (voir tableau ci-dessous) . Séparer physiquement les produits incompatibles,
- Disposer un bac de rétention par type de produit et par étage/emplacement,
- Apposer sur le local l'affichage interdisant de fumer ou d'utiliser une flamme nue,
- Installer des caillebotis avec rétention pour isoler les produits stockés au sol,
- Conserver les produits dans leur emballage d'origine.

	●	×	×	×	×	×	×	+	×
	×	+	×	×	×	×	×	+	×
	×	×	+	●	×	×	×	×	×
	×	×	●	+	●	×	×	×	×
	×	×	×	●	●	●	●	●	●
	×	×	×	×	●	+	+	+	+
	×	×	×	×	●	+	+	+	+
	×	×	×	×	●	+	+	+	+

### Légende

× Ne peuvent pas être stockés ensemble

+

● Peuvent être stockés ensemble

Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant :

explosif > comburant > inflammable > corrosif > toxique > nocif > irritant

### Moyens de lutte contre l'incendie et le déversement

- Des moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques (extincteurs) facilement accessibles, clairement signalés et contrôlés périodiquement. Les agents sont formés à l'utilisation.
- Des matériaux ou produits absorbants inertes sont disponibles pour récupérer les produits en cas d'épandage accidentel.

### Gestion du stockage

- Tenir une liste des produits stockés,
- Établir un plan de stockage comportant la localisation des différents produits dans le local,
- Avoir à disposition toutes les Fiches de Données de Sécurité dans un classeur,
- Afficher les numéros d'appel d'urgence et les consignes.

<http://www.cdg-41.org/>



## ANNEXE 8 : LES FLUX SORTANTS DES PRODUITS DANGEREUX

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Nombre de références cumulées	Référence	Désignation	Sorties annuelles en unité	Sorties annuelles cumulées en unité	Pourcentage cumulé des références	Pourcentage des sorties annuelles	Pourcentage cumulé des sorties annuelles	Groupes A - B - C
2	1	211425	détergent désinfectant surfanios citron berlingot 250 ml	96 949	96 949	#DIV/0!	19,61	19,61	#VALEUR!
3	2	50440	détergent désinfectant salvanos PH7 berlingot 250 ml	78 734	175 683	#DIV/0!	15,93	35,54	#VALEUR!
4	3	151560	détergent anios marine dose berlingot 250 ml	79 891	255 574	#DIV/0!	16,16	51,70	#VALEUR!
5	4	27696	javel berlingot 250 ml	79 398	334 972	#DIV/0!	16,06	67,76	#VALEUR!
6	5	26784	détergent désinfectant anios TSA berlingot 250 ml	61 701	396 673	#DIV/0!	12,48	80,24	#VALEUR!
7	6	174216	désodorisant concentré à diluer - 5 litres	23 710	420 383	#DIV/0!	4,80	85,03	#VALEUR!
8	7	49940	désinfectant 100A peraceptique - 5 litres	13 934	434 317	#DIV/0!	2,82	87,85	#VALEUR!
9	8	476827	détergent désinfectant anios TSA - 5 litres	10 265	444 582	#DIV/0!	2,08	89,93	#VALEUR!
10	9	364335	détergent aniosyme n2 - 1 litre	9 679	454 261	#DIV/0!	1,96	91,89	#VALEUR!
11	10	11787	détergent désinfectant surfanios - 1 litre	9 652	463 913	#DIV/0!	1,95	93,84	#VALEUR!
12	11	229395	décapant d'émulsion - 5 litres	7 254	471 167	#DIV/0!	1,47	95,31	#VALEUR!
13	12	343379	huile silicone - 5 litres	6 975	478 142	#DIV/0!	1,41	96,72	#VALEUR!
14	13	152133	désinfectant stéranios 2% NG - 5 litres	3 467	481 609	#DIV/0!	0,70	97,42	#VALEUR!
15	14	225270	détergent détartrant claneur lave bas - 5 litres	2 748	484 357	#DIV/0!	0,56	97,97	#VALEUR!
16	15	27925	détergent vaisselle TOPMAT - 1 litre	2 219	486 576	#DIV/0!	0,45	98,42	#VALEUR!
17	16	203777	émulsion sol plastique - 5 litres	1 265	487 841	#DIV/0!	0,26	98,68	#VALEUR!
18	17	27914	détartrant liquide - 5 litres	1 619	489 460	#DIV/0!	0,33	99,01	#VALEUR!
19	18	168938	insecticide bombes rampants - 1 litre	1 390	490 850	#DIV/0!	0,28	99,29	#VALEUR!
20	19	240467	désinfectant diastérial - 5 litres	1 189	492 039	#DIV/0!	0,24	99,53	#VALEUR!
21	20	152290	insecticide bombes mouchesdétergent - 250 ml	943	492 982	#DIV/0!	0,19	99,72	#VALEUR!
22	21	171921	poudre aniosyme seau 2 litres	790	493 772	#DIV/0!	0,16	99,88	#VALEUR!
23	22	152483	détergent décapant plus - 5 litres	298	494 070	#DIV/0!	0,06	99,94	#VALEUR!
24	23	26128	désodorisant - 250 ml	171	494 241	#DIV/0!	0,03	99,97	#VALEUR!
25	24	18708	dialox bidon 5l	135	494 376	#DIV/0!	0,03	100,00	#VALEUR!

## ANNEXE 9 : LE PARC À CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTE – MAGASIN CENTRAL –

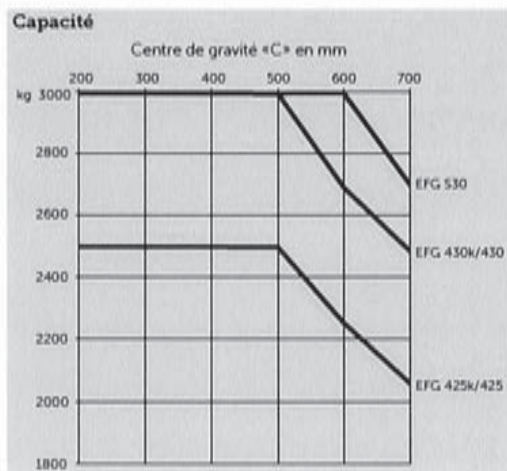
Marque	Référence	Catégorie	Nombre de chariots
Jungheinrich	EFG 430	3	2
Jungheinrich	EFG 425k	3	1
Fenwick	N20	1	3
Fenwick	R20	5	2

## ANNEXE 10 : L'EXTRAIT DU CATALOGUE TECHNIQUE - CHARIOTS JUNGHEINRICH

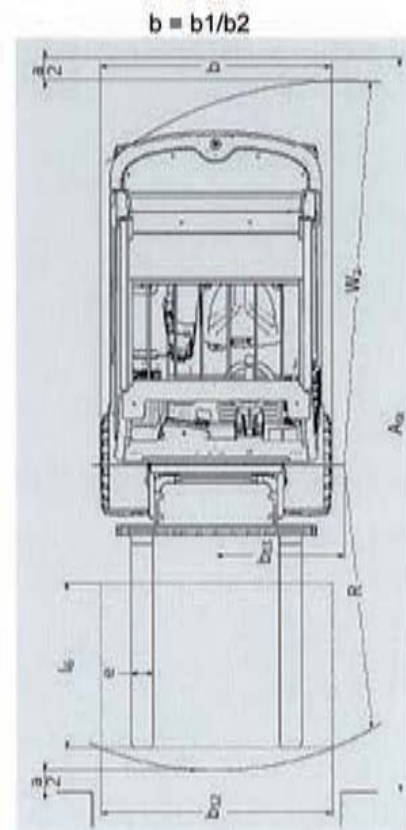
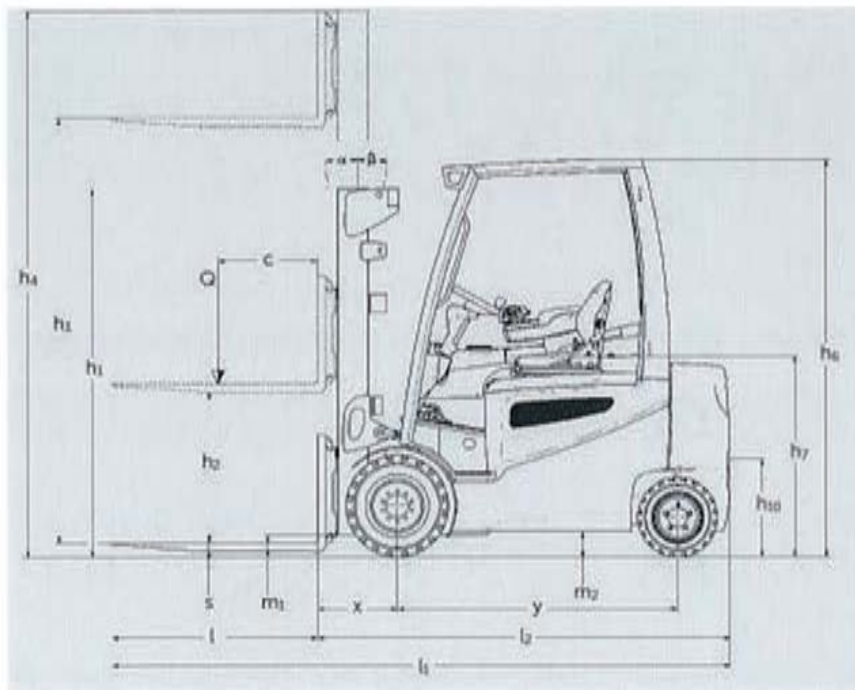


**JUNGHEINRICH**

**EFG 425-430**  
**Chariot élévateur électrique 4 roues**  
**(2 500 et 3 000 kg)**



Caractéristiques	1.1	Fabricant	Jungheinrich	Jungheinrich	
	1.2	Type du modèle	<b>EFG 425k</b>	<b>EFG 430</b>	
	1.3	Mode de propulsion	électrique	électrique	
	1.4	Conduite	assis	assis	
	1.5	Capacité nominale	Q (t)	2,5	3,0
	1.6	Centre de gravité	c (mm)	500	500
	1.8	Distance du talon de fourche à l'axe essieu avant	x (mm)	425	430
	1.9	Empattement	y (mm)	1575	1720
	Roues châssis	3.1	Roues	Solid	Solid
3.2		Dimensions roues avant	mm	225x75-10	250x60-12
3.3		Dimensions roues arrière	mm	180x70-8	180x70-8
3.5		Nombre de roues avant/arrière (x = roues motrices)		2x/2	2x/2
3.6		Voie (avant)	b <sub>10</sub> (mm)	990	950
3.7		Voie (arrière)	b <sub>11</sub> (mm)	940	940
Caractéristiques de base		4.1	Inclinaison du mât / tablier porte-fourche avant/arrière	$\alpha/\beta$ (°)	6/8
	4.2	Hauteur du mât baissé	h <sub>1</sub> (mm)	2215	2215
	4.3	Levée libre	h <sub>2</sub> (mm)	150	150
	4.4	Levée standard (fourche standard)	h <sub>3</sub> (mm)	3100	3100
	4.5	Hauteur du mât déployé	h <sub>4</sub> (mm)	3690	3800
	4.7	Hauteur du toit de protection (cabine)	h <sub>6</sub> (mm)	2240	2240
	4.8	Hauteur du siège conducteur	h <sub>7</sub> (mm)	1190	1190
		Hauteur libre entre l'assise et le toit	H <sub>1</sub> (mm)	1000	1000
	4.12	Hauteur du crochet d'attelage	h <sub>10</sub> (mm)	385/540	385/540
	4.19	Longueur hors tout	l <sub>1</sub> (mm)	3445	3595
	4.20	Longueur jusqu'à la face avant des fourches <sup>1)</sup>	l <sub>2</sub> (mm)	2295	2445
	4.21	Largeur hors tout	b <sub>1</sub> /b <sub>2</sub> (mm)	1198	1198
	4.22	Dimensions des bras de fourche	s/e/l (mm)	40/125/1150	45/125/1150
	4.23	Tablier porte-fourche ISO 2328, classe A, B		ISO 2A	ISO 3A
	4.24	Largeur du tablier porte-fourche	b <sub>3</sub> (mm)	1120	1120
	4.31	Garde au sol sous le mât avec charge	m <sub>1</sub> (mm)	120	120
	4.32	Garde au sol, au milieu empattement	m <sub>2</sub> (mm)	135	135
	4.33	Largeur d'allée avec palette 1000 x 1200 en transv.	Ast (mm)	3625	3780
4.34	Largeur d'allée avec palette 800 x 1200 en long.	Ast (mm)	3825	3980	
4.35	Rayon de giration	Wa (mm)	2000	2150	
4.36	Rayon mineur de braquage	b <sub>12</sub> (mm)	600	600	



<http://www.jungheinrich.fr/>



## ANNEXE 11 : L'EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE « ZONE TAMPON »

[...]

La cellule « zone tampon » sera réaménagée pour agrandir la cellule « produits dangereux ».

[...]

Monsieur Almarin, ingénieur, a pour mission la mise en conformité de l'infrastructure de cette cellule, compte tenu de la nature des produits. Les produits les plus sensibles seront stockés dans cet espace.

[...]

Seul le chariot Jungheinrich EFG 425k sera autorisé à circuler dans cet espace.

[...]

Au maximum, une personne à pied et une personne sur le chariot automoteur seront présentes dans cette cellule dont l'entrée sera sécurisée.

## ANNEXE 12 : LA CELLULE À RÉAMÉNER

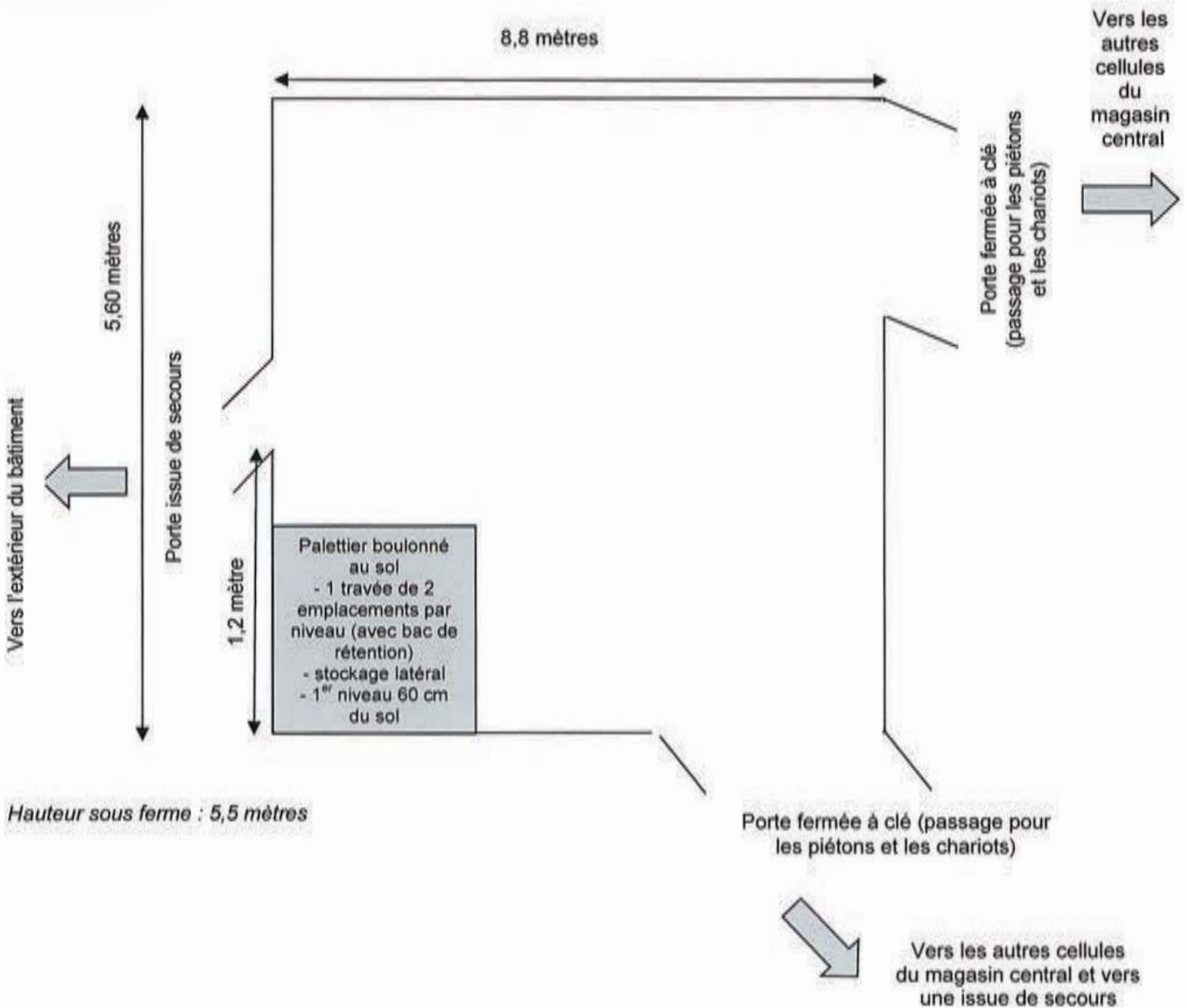


Schéma sans échelle

## **ANNEXE 13 : LE MEMO DE MADAME LAGARDE - RESPONSABLE DU SERVICE MAGASIN GÉNÉRAL**

*Lors de l'étude du réaménagement :*

- *Ne pas modifier l'implantation au sol du palettier boulonné.*
- *Toutes les palettes seront stockées dans le sens latéral (transversal).*
- *Optimiser l'espace de stockage en respectant les recommandations de l'I.N.R.S.*
- *Respecter, dans le palettier, la marge horizontale de 100 mm par palette ; la marge de manœuvre/sécurité de 10 cm.*
- *Maintenir a minima, un mètre entre la dernière charge palettisée et la hauteur sous ferme.*
- *Utiliser le matériel de rayonnage à palettes disponible sur le site (ce dernier possède les mêmes caractéristiques est-identique-à-celui que le palettier boulonné). Sont disponibles,*
  - *18 paires des lisses,*
  - *7 paires d'échelles (pour cette cellule, et afin d'utiliser le matériel disponible les dimensions des échelles intermédiaires et d'extrémités seront identiques).*
- *Stockage sur palette Europe (sans débord) :*
  - *Hauteur maximum de la charge palettisée 90 cm,*
  - *Poids maximal de la charge palettisée 560 kg.*
- *Bac de rétention : être vigilant aux modalités spécifiques d'implantation.*

## **ANNEXE 14 : L'EXTRAIT DES RECOMMANDATIONS INRS – ED 950 – CONCEPTION DES LIEUX ET DES SITUATIONS DE TRAVAIL**

Les circulations intérieures sont à l'origine de deux risques principaux : les collisions, notamment entre piétons et engins mobiles ; les heurts et chutes, principalement sur les parcours piétonniers. Lors de la conception des bâtiments, une réflexion sur l'organisation des flux et la circulation des piétons doit permettre de prévenir ces risques.

### **Organisation des flux de circulation**

Dans la plupart des entreprises, les flux à prendre en compte à l'intérieur des bâtiments concernent :

- les engins motorisés circulant dans les allées et desservant les postes de travail : chariots élévateurs, transpalettes électriques, ... ;
- les piétons circulant avec des charges : chariots à main, transpalettes manuels... ;
- les piétons circulant sans charge : en début et fin de poste, pendant la durée du travail (pour aller vers d'autres locaux par exemple).

À ces flux s'ajoutent fréquemment des moyens de manutention et de transport continus liés au processus de fabrication (par exemple, convoyeurs au sol et aériens).

La conception du process et des implantations doit d'emblée se donner pour objectif d'éviter les collisions en rationalisant les flux de circulation (des produits, engins et opérateurs), les distances à parcourir, en limitant les croisements et en mettant en place les structures et moyens adéquats d'échange d'informations.

De même, dès la conception, il convient de prévoir des moyens de manutention (monte-charge, ascenseur, treuil...) correctement dimensionnés pour déplacer les matériels (photocopieuses, bureaux, machines,...) aux étages. Ces



moyens sont aussi utiles pour les activités de nettoyage (transport des mono-brosses, autos mono-brosses, auto-laveuses, chariots).

#### **Largeur des voies de circulation**

	<b>CIRCULATION EN SENS UNIQUE</b>	<b>CIRCULATION EN DOUBLE SENS</b>
Piéton seul	0,80 m*	1,50 m
Piéton utilisant un engin de manutention ou engin à conducteur porté	(Largeur de l'engin ou largeur de la charge) + 1,00 m	(Largeur des 2 engins ou largeur des 2 charges) + 1,40 m
Cheminement pour personne en fauteuil roulant	1,40 m	1,60 m
Véhicule léger	3,00 m	5,00 m
Poids lourds	4,00 m en ligne droite 30,00 m pour faire un demi-tour continu	6,50 m en ligne droite

\* Valeur réglementaire fixée par l'article R. 4227-5 du Code du travail. Cette valeur est portée à 0,90 m dans le cas où le passage est une issue de secours en cas d'incendie (article R. 4216-5 du Code du travail).

<http://www.inrs.fr/>

#### **ANNEXE 15 : L'EXTRAIT DES PARAMÈTRES DE GESTION – AMÉNAGEMENT D'UN ENTREPÔT**

Allée de gerbage - chariots 3 roues :  $L2 + b + a$

Allée de gerbage - chariots 4 roues :  $Wa + x + b + a$

$a = 200 \text{ mm}$

#### **ANNEXE 16 : L'EXTRAIT DE L'APPEL D'OFFRE ACCEPTÉ PAR LE CENTRE HOSPITALIER**



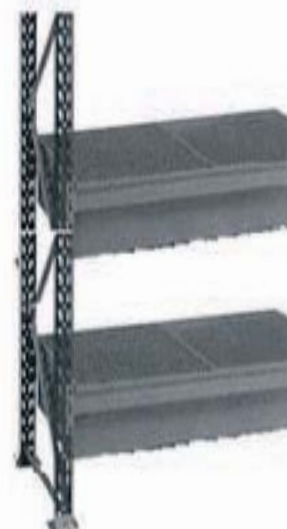
#### **FOURNISSEUR STOKMAPI**

##### **DESCRIPTIF BAC DE RÉTENTION 450 LITRES**

- Bac avec caillebotis galvanisé.
- À poser sur chaque lisse (support sur les 4 côtés)
- Bac à poser hors tout : L / l / h : 1 300 x 800 x 310 mm
- Charge statique maximum : 1 300 kg
- Poids : 88 kg

##### **QUANTITÉ ACHETÉE**

- 2 lots de 20 bacs de rétention 450 litres



## ANNEXE 17 : LES CARACTÉRISTIQUES DES RAYONNAGES A PALETTES ET LES PALETTES DISPONIBLES

### Échelles - hauteur échelles 5 000 mm



Éléments modulaires pour rayonnages

Calcul des charges statiques d'après la norme européenne DIN EN 15512

Montants livrés démontés, facilitant le transport et permettant d'adapter les rayonnages à tous les locaux – rayonnages modulables

Stabilité parfaite grâce aux traverses intégrées dans le cadre

Renforts longitudinaux et de rigidification par profilés traités à froid avec attaches soudées  
Composées de 2 profilés avec platines laquées bleu (145 x 155 x 6 mm), traverses et accessoires de montage.

Largeur des profilés des échelles : 86 mm.

Peinture bleu proche RAL 5010, charpente galvanisée. Avec 2 dispositifs d'ancrage au sol.

Capacité : 8 500 kg.

Perforation au pas de vis : 75 mm

### Longerons horizontaux livrés par paire

Les charges indiquées par paire de longerons s'entendent pour un poids uniformément réparti.

Avec languettes soudées.

#### Conseils de sécurité

N'utilisez que des rayonnages sûrs. Respectez dans le détail les consignes de montage ainsi que les directives et normes en vigueur, telle BGR-234. Les directives de la norme BGR-234 exigent qu'un butoir de protection (voir accessoires) soit monté sur les montants situés aux deux extrémités du rayonnage dans les voies de passage.



#### Caractéristiques techniques

Matériau	acier, finition laque de résine synthétique
Longueur traverses	2 700 mm
Profilé traverses (h x l x ép.)	112 x 50 x 1,5 mm
Poids/paire	21,20 kg
Coloris	orange pur RAL 2004
Charge/paire	3 281 kg

<http://www.frankel.fr/>

### Palette Europe

Largeur de la palette Europe : 800 mm

Longueur de la palette Europe : 1 200 mm

Hauteur de la palette Europe : 144 mm

Poids de la palette Europe : 20 kg

Capacité de charge statique : 5 000 kg

Capacité de la charge dynamique : 1 500 kg

Capacité de la charge sur rack : 1 000 kg





## **ANNEXE 18 : L'ORGANISATION DES DONS AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT GENOUPH**

1. Les associations à but non lucratif ou les ONG candidatent spontanément auprès du Centre hospitalier de Saint Genouph.
2. Les dossiers sont étudiés et déclarés recevables ou non recevables. L'association à but non lucratif ou l'ONG est informée.
3. Lorsque l'acte administratif et juridique de don de matériel public est validé et établi, la commission « dons humanitaires » se réunit pour sélectionner l'association à but non lucratif ou l'ONG.
4. Les représentants sont invités à venir observer le matériel. En cas d'accord un certificat de pré-don est signé par le Directeur des Relations Internationales et contresigné par l'association à but non lucratif ou l'ONG.
5. Le service logistique du Centre hospitalier prépare, vérifie et emballe la marchandise. Il fait éventuellement appel, pour l'acte de vérification, à un organisme agréé. Le Centre hospitalier en supporte les frais.
6. L'association à but non lucratif ou l'ONG prend en charge la marchandise à la sortie de la plateforme, dans les 15 jours après la signature du certificat de pré-don.
7. Le jour du départ de la marchandise un certificat de don est signé par le Directeur des Relations Internationales et contresigné par l'association à but non lucratif ou l'ONG.

## **ANNEXE 19 : LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION AIDSENEGAL**

L'Association AIDSENEGAL est déclarée sous le statut d'association loi 1901. Elle est implantée 27 rue du Val à Bourges (18000).

Cette association est reconnue depuis 1994, comme organisation non gouvernementale (ONG) humanitaire. Elle a pour objectif d'aider des structures de santé, en collectant et mettant à disposition gratuitement du matériel médical, pour les pays d'une zone de solidarité prioritaire et plus particulièrement de la zone sub-saharienne.

La renommée nationale de cette ONG lui a permis de signer des conventions de partenariats avec des transporteurs : fret routier, ferroviaire, maritime et aérien. Elle bénéficie ainsi de tarifs privilégiés. Par ailleurs, les envois de dons réguliers lui ont permis d'obtenir un avis favorable de la part l'association française des sociétés d'autoroutes pour être dispensée du paiement des droits de péage (y compris lorsque le transport est réalisé par un prestataire de services).

## **ANNEXE 20 : LA PROCÉDURE D'OCTROI DES EXONÉRATIONS SUR LES DONS**

L'exonération des droits et taxes n'est pas conférée automatiquement à des marchandises du seul fait de leur caractère de dons.

Elle est subordonnée à l'existence d'un texte qui la prévoit et à l'accomplissement de la formalité pour la délivrance du titre d'exonération.



### **La Base réglementaire de l'exonération**

D'une manière générale, les exonérations sur les dons sont accordées sur la base des dispositions ci-après :

- le décret n° 83-504 du 17/05/83 fixant les conditions d'application de l'article 187 du Code des douanes sur les admissions en franchise ;
- les conventions signées entre l'Etat du Sénégal et des partenaires étrangers ou nationaux prévoyant l'exonération des droits et taxes sur les dons (Organisations Non Gouvernementales,...) ;
- les décisions du Ministre de l'Économie et des Finances.

Lorsque l'exonération des droits et taxes sur certains dons n'est pas expressément prévue par les deux premiers textes, une demande formulée dans ce sens par le destinataire doit être adressée d'abord au Ministre de tutelle.

<http://www.douanes.sn/>



## **ANNEXE 21 : LES ENVOIS HUMANITAIRES**

### **COMMENT UNE ASSOCIATION PEUT-ELLE EFFECTUER DES ENVOIS HUMANITAIRES ?**



interieur.gouv.fr  
MINISTÈRE DE  
L'INTÉRIEUR

Mis à jour le 18 septembre 2012 par la Direction de l'information légale et administrative (premier ministre), ministère en charge de la vie associative

Lorsqu'une association veut fournir une aide humanitaire par l'envoi de marchandises à l'étranger, elle a accès à des tarifs préférentiels et aux conseils du ministère chargé des affaires étrangères. Cela lui permet d'assurer ses envois selon des procédures simplifiées et au moindre coût. Pour pouvoir bénéficier du système préférentiel proposé, l'association doit établir, par elle-même, une attestation d'aide humanitaire, transportée par route, par avion ou par bateau.

Une fois signée et remplie par le représentant légal de l'association ou la personne qu'il a déléguée, l'attestation doit être présentée pour signature :

- à la préfecture de police, si les marchandises partent de Paris,
- à la préfecture, si les marchandises partent de Lyon ou de Marseille,
- à la mairie, si les marchandises partent d'un autre endroit.

#### **Gratuité des péages autoroutiers en France**

En cas de transport routier, l'association peut demander à être dispensée du paiement des droits de péage à l'association française des sociétés d'autoroutes, en lui adressant un formulaire spécifique, accompagnée de l'attestation d'aide humanitaire.

À noter : la dispense de paiement peut être refusée par l'association française des autoroutes.

#### **Dédouanement**

L'association doit présenter au bureau des douanes concerné par le transport un ensemble de documents décrivant l'envoi, son motif et son destinataire.

À cette fin, elle peut notamment établir :

- une liste de colisage récapitulant la liste et le contenu des marchandises,
- une facture indiquant la valeur des marchandises,
- un certificat de don rappelant le statut des marchandises.

L'attestation d'aide humanitaire est ensuite visée (signée et tamponnée) par le bureau des douanes et rendue à l'association. Par cet acte, le bureau des douanes accorde l'exportation à titre gratuit des marchandises.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

## **ANNEXE 22 : L'EXTRAIT DES CARACTÉRISTIQUES DES CONTENEURS**

Dimensions intérieures	Ouverture des portes	Capacité	Poids
<b>20'DRY</b>			
L : 5 898 mm I : 2 352 mm H : 2 393 mm	I : 2 340 mm H : 2 228 mm	33,2 CU.M (ou m <sup>3</sup> )	Poids brut max.: 30 480 kg Poids net max. : 28 250 kg Tare : 2 230 kg
<b>40'DRY</b>			
L : 12 032 mm I : 2 352 mm H : 2 393 mm	I : 2 340 mm H : 2 228 mm	67,8 CU.M (ou m <sup>3</sup> )	Poids brut max.: 30 480 kg Poids net max. : 26 740 kg Tare : 3 740 kg

<http://www.marfret.fr/>



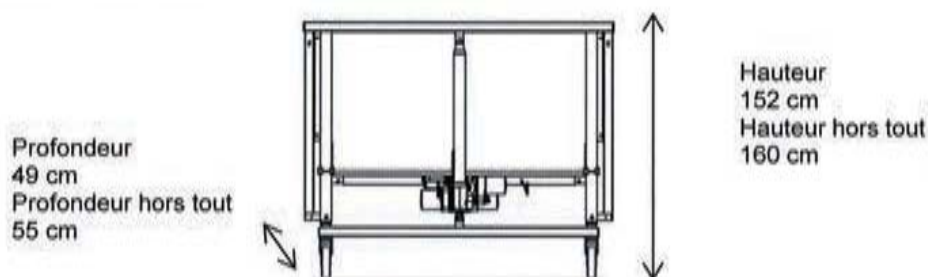
## ANNEXE 23 : LES LITS MÉDICALISÉS « MEDLEY ERGO » ET LES MATELAS « PREMIER MAXIGLIDE » - INVACARE



### Extrait des caractéristiques techniques du lit médicalisé Medley Ergo – Invacare

<b>Medley Ergo</b>	900 mm Largeur hors tout 1020 mm	2080 mm Longueur hors tout 2240 mm	400 - 800 mm/ 330 - 730 mm	800-230- 300-670 mm	Relève-buste 0 - 70°	0 - 24° (3 fonctions élec.)
<b>Medley Ergo</b>	0 - 11°	11°	64 kg	<b>Données électriques :</b> vérins Linak LA24 IPX4, câbles déconnectables		

Le lit ne doit pas être utilisé pour des patients dont l'âge est inférieur à 12 ans ou dont la taille est équivalente ou plus petite à celle d'une personne de moins de 12 ans.



### Caractéristiques techniques des matelas Premier MaxiGlide - Invacare

La gamme de matelas Invacare Softform est une large gamme de matelas permettant de répondre à tous les besoins. Ces matelas sont composés de matériaux de qualité pour apporter un maximum de confort tout en assurant une bonne prévention des escarres.

			Largeur	Longueur	Hauteur	Poids	Poids max utilisateur	Garantie
		<b>Niveau de risque</b>						
<b>Invacare Premier MaxiGlide</b> Code : SPGM197		Elevé	880 mm	1970 mm	152 mm	12,5 kg	247 kg	Housse : 4 ans Mousse : 8 ans

<http://www.invacare.fr/>

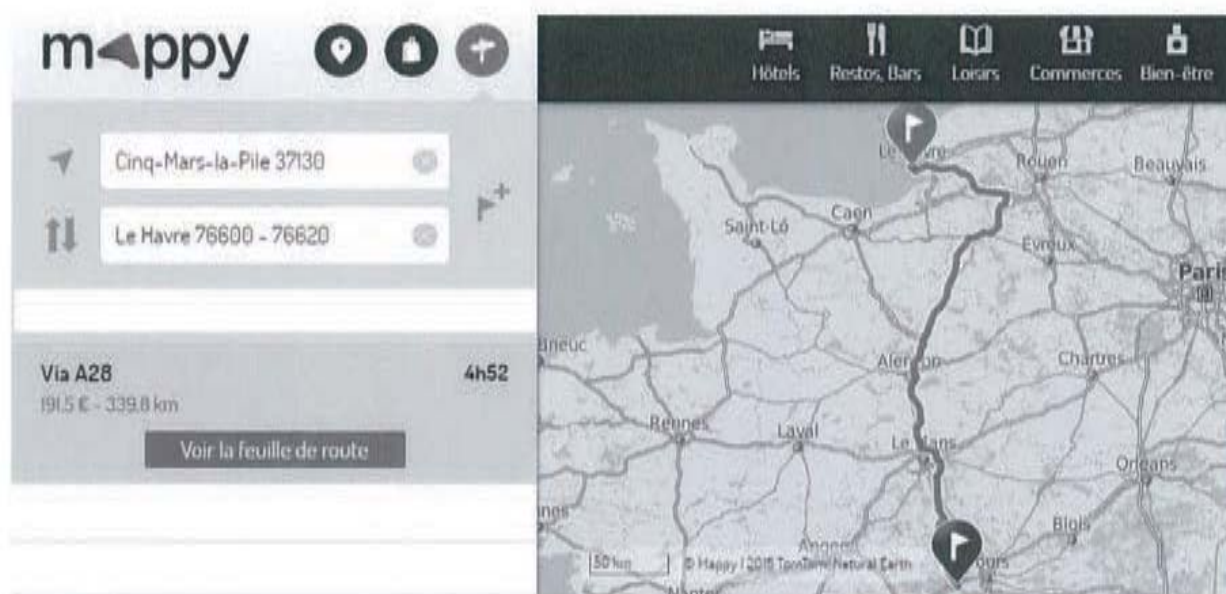
## **ANNEXE 24 : L'EMBALLAGE ET LE CONDITIONNEMENT DES LITS ET MATELAS**

L'emballage est réalisé par les opérateurs logistiques de la plateforme logistique du Centre hospitalier :

- chaque lit sera emballé avec du film étirable à structures de fibres renforcées. L'épaisseur et le poids moyens seront de 0,2 cm et 500 grammes. Le transport des lits se réalisera debout sans être gerbés.
- chaque matelas sera emballé dans une housse de protection en plastique. L'épaisseur et le poids moyens sont de 0,1 cm et 470 grammes. Le transport des matelas sera gerbable.

La marchandise sera chargée par le transporteur AFRI-FR-FRET dans un conteneur 40' DRY. Si la capacité de celui-ci n'est pas suffisante le Centre hospitalier de Saint Genouph accepte de stocker, pour une durée de 45 jours maximum, une partie de la marchandise.

## **ANNEXE 25 : LE DISTANCIER ET L'ITINÉRAIRE EMPRUNTÉ PAR LE VÉHICULE « SEMI-REMORQUE »**



### **Itinéraire de Cinq-Mars-la-Pile 37130 vers Le Havre 76600 - 76620**

Durée  
4h52

Distance  
339,8 km

Carburant  
86,4 €

Péages  
105,1 €

<http://fr.mappy.com/>

Remarques complémentaires :

À Cinq-Mars-la Pile, les temps d'attente et de chargement sont estimés à 45 minutes.

Au Havre, les temps d'attente et de déchargement sont estimés à 90 minutes

## **ANNEXE 26 : LES TAUX DE CHANGE**

Euro / Dollar US : 1 / 1,11695

Euro / FF CFA : 1 / 655,957



## ANNEXE 27 : LE CERTIFICAT DE PRÉ-DON



**CENTRE HOSPITALIER SAINT GENOUPH**  
10 rue de Verdun – 37510 SAINT GENOUPH  
☎ 02 47 69 26 00 - 📠 02 47 69 26 87  
✉ directionchstgenouph@gmail.com

### CERTIFICAT DE PRÉ-DON

Je soussigné, Albert POLYSI, Directeur du CENTRE HOSPITALIER DE SAINT GENOUPH, sis 10 rue de Verdun à Saint Genouph, déclare remettre en qualité de don à l'association AIDSENEGAL, sise 27 rue du Val à Bourges (18000), le matériel ci-après :

- **46 lits médicalisés référence Medley Ergo, marque Invacare,**
- **53 matelas référence Premier Maxiglide, marque Invacare.**

Ce matériel dont la valeur s'élève à 9 020 euros (46 lits estimés à 150 euros l'unité et 53 matelas estimés à 40 euros l'unité) constitue un don sans valeur commerciale. Il sera envoyé à l'hôpital MERLINY, rue J. Mermoz à Dakar.

L'association AIDSENEGAL assurera l'acheminement de la marchandise. La prise en charge du matériel, vérifié et emballé par les agents de la plateforme logistique du Centre hospitalier de Saint Genouph, se réalisera sous 15 jours à partir de la présente date, 2 rue Solferino à Cinq-Mars-la Pile (37130).

St Genouph, le 03/04/2017  
Albert POLYSI,



Directeur  
du Centre hospitalier de Saint Genouph

St Genouph, le 03/04/2017  
Christophe LINGT



Président de l'association  
Aidsénégal

## ANNEXE 28 : LE TARIF DE L'ARMEMENT MARITIME SEEPLUS – LE HAVRE

Liner-term depuis « bord » du Havre jusqu'à « bord » port côte occidentale d'Afrique sub-saharienne

Fret maritime de base y compris Bunker Adjustment Factor (BAF) et Currency Adjustment Factor (CAF)	1 020 USD par EVP
Terminal Handling Charges (THC)	105 € par conteneur 20' DRY 210 € par conteneur 40' DRY
Low Sulphur Surcharge	45 USD par conteneur 20' DRY 90 USD par conteneur 40' DRY

## **ANNEXE 29 : L'EXTRAIT DE LA CONVENTION DE PARTENARIATS**

*Convention de partenariats réactualisée le 03/01/2017*

[...]

La convention de partenariats est établie entre :

- l'association AIDSENEGAL située 27 rue du Val à Bourges (18000), déclarée sous le statut loi 1901 et reconnue comme Organisation Non Gouvernementale (O.N.G.) humanitaire,
- le transporteur routier AFRI-FR-FRET, situé 71 rue du Port au Havre (76600), également commissionnaire agréé en douane (numéro d'agrément J1943) et commissionnaire de transport (numéro d'agrément IATA 71 974).

[...]

### **ORGANISATION DU TRANSPORT VERS LE SENEGAL – PORT DE DAKAR**

#### **▪ PRE-ACHEMINEMENT ROUTIER**

Le transporteur AFRI-FR-FRET réalise lui-même le transport routier.

La marchandise, prise en charge emballée, sera conditionnée dans un conteneur 20' DRY ou 40' DRY. Afin de minimiser les risques d'avaries, l'envoi se réalisera FCL/FCL depuis les locaux du donateur jusqu'au lieu de réception de la marchandise par le bénéficiaire.

Chaque conteneur sera pesé et chargé sur un semi-remorque porte-conteneurs. L'ensemble du véhicule, de 40 tonnes, sera taxé suivant le référentiel « prix de revient », en vigueur, du Comité National Routier (C.N.R.)

Dans le cadre de cet accord, le transporteur AFRI-FR-FRET percevra également une marge commerciale minimisée à 3 % du coût de revient global. De plus, aucun kilométrage « à vide » ne sera facturé.

#### **▪ TRANSPORT MARITIME**

Le tarif appliqué, liner term « bord » depuis le port du Havre jusqu'à « bord » du port de Dakar, sera celui en vigueur par l'armement maritime SEEPLUS situé 137 rue du Port au Havre (76000), auquel s'ajoutera également :

- des frais de transit portuaire au Havre : 80 € par EVP,
- des frais « international ship and port security » (ISPS) : 11 € par envoi,
- des frais « bill of lading » (connaissance) : 50 € par envoi,
- des frais honoraires : 200 € par envoi.

Suivant la nature de l'expédition, d'autres frais pourront venir s'ajouter :

- des frais d'assurance : 1,3 % de la valeur CIF majorée de 10 %,
- des frais d'intervention pour le dédouanement à l'exportation (si la marchandise est taxée) : 65 € par envoi.

#### **▪ POST-ACHEMINEMENT**

Le bénéficiaire, dans le cas où la destination finale du conteneur se situe sur le territoire sénégalais, va privilégier le transport routier. La facturation sera établie suivant la distance parcourue.

A ces frais pourront s'ajouter :

- des frais de déchargement : 2 495 CFA HT pour par conteneur 20' DRY ou 4 990 CFA HT pour un envoi par conteneur 40' DRY,
- des frais de transit import et d'intervention pour le dédouanement : 3 415 CFA HT par envoi,
- des droits de douane et taxes intérieures : 2 % de la valeur frontière ;
- des frais de TVA : 18 %

[...]

#### **▪ DUREE DU TRANSPORT**


La durée d'acheminement est de 14 jours. Un départ a lieu chaque mardi du port du Havre. Afin d'éviter des frais de stockage, et ceci dans le cadre du partenariat, la marchandise est chargée chez le donateur 24 h à 48 h (suivant la distance) avant le départ du navire.

[...]

*Cette convention de partenariat est réactualisée chaque début d'année civile, en fonction des jours de navigation et des tarifs en vigueur.*



## ANNEXE 30 : L'EXTRAIT DU SITE CNR. - RÉFÉRENTIEL DE PRIX DE REVIENT 2016



COMITE NATIONAL ROUTIER

ACCUEIL
INDICES & STATISTIQUES
PUBLICATIONS CNR
OUTILS & SIMULATION
- Recherche -
Rechercher

Longue distance 40T
Régional 40T
Régional Porteurs
Spécialités
Espace Gazole
Logistique
Tous les indicateurs

### Longue distance 40T

Indices CNR
Référentiel prix de revient
Comparer

**Longue distance 40T**

Échantillon 2015 - Mise à jour aux conditions économiques de : SEPTEMBRE 2016

**Principales évolutions en septembre 2016 : stabilité du prix de revient.**

► Le coût du gazole professionnel augmente de + 0,8 %.  
Les autres postes sont inchangés.

**Formulation trinôme**

La formulation trinôme du prix de revient permet de calculer, simplement et rapidement, le coût d'une opération de transport.

<b>Terme kilométrique avec péages (CK)</b> <small>(1 km parcouru) CK</small>	<b>0,444 €</b> <small>(0,266 € Hors péage)</small>
<b>Terme journalier (CV + CS)</b> <small>(coût de véhicule + coût de structure) CV + CS</small>	<b>163,54 €</b>
<b>Terme horaire</b> <small>(1 heure de temps de service) CC/h</small>	<b>23,11 €</b>

**En savoir plus**

**Exporter les données**

Vous pouvez télécharger les données sur un mois donné

Janvier ▼ | 2007 ▼

► Télécharger (CSV)

**CONDITIONS D'EXPLOITATION DU VÉHICULE**

**CONDITIONS D'EMPLOI DU PERSONNEL DE CONDUITE**

Nombre d'heures de temps de service par jour d'exploitation d'un véhicule	9,8 h
Pour un conducteur à temps plein - Temps de service effectué lors d'un mois de pleine activité	204,5 h
Pour un conducteur à temps plein - % de temps de conduite dans le temps de service	74,4 %
Pour un conducteur à temps plein - Nombre de jours d'activité par an	215,4 j
Pour un conducteur à temps plein - Temps de service annuel	2075 h
Pour un conducteur à temps plein - Nombre de conducteurs rapportés au véhicule	1,060
Pour un conducteur à temps partiel - Temps de service effectué lors d'un mois de pleine activité	191,1 h
Pour un conducteur à temps partiel - % de temps de conduite dans le temps de service	75,9 %
Pour un conducteur à temps partiel - Nombre de jours d'activité par an	126,9 j
Pour un conducteur à temps partiel - Temps de service annuel	1220 h
Pour un conducteur à temps partiel - Nombre de conducteurs rapportés au véhicule	0,032

<http://www.cnr.fr/>

## ANNEXE 31 : L'ATTESTATION D'AIDE HUMANITAIRE

### ATTESTATION D'AIDE HUMANITAIRE

Je soussigné, **Christophe LINGT**, Président de l'association **AIDSENEGAL**, sise 27 rue du Val à Bourges (18000), déclare, dans cadre d'un don humanitaire, faire acheminer le matériel ci-après :

- 46 lits médicalisés référence Medley Ergo, marque Invacare
- 53 matelas référence Premier Maxiglide, marque Invacare

Ce matériel sera envoyé à l'hôpital **MERLINY** à Dakar, représenté par monsieur **Sufimo**, Directeur du centre hospitalier ([albert.sufamo@gmail.com](mailto:albert.sufamo@gmail.com)), par les voies détaillées ci-dessous :

- Pré-acheminement routier : de la plateforme logistique du Centre hospitalier de Saint-Genouph – 2 rue Solferino - Cinq-Mars-la-Pile (37130) au port du Havre (76000),
- Transport principal maritime **SEEPLUS** situé 137 rue du Port au Havre (76000), du port du Havre au port de Dakar (navire numéro CB1978)
- Post-acheminement routier : du port de Dakar au Centre hospitalier **MERLINY**, rue J. Mermoz à Dakar.

Le service des douanes lors du départ se situera au Havre.

La marchandise sera chargée le 17 avril 2017 2 rue Solferino à Cinq-Mars-la-Pile (37130). Le navire partira du port du Havre le 18 avril à 5 h 30. Le transport assuré par la société **AFRI-FR-FRET**, située 71 rue du Port au Havre (76000), se réalisera, dans un conteneur 40' DRY (FCL/FCL). Le contrat de transport a été conclu suivant l'incoterm **CIF DAKAR**.

St Genouph, le 10/04/2017  
Christophe LINGT

Président de l'association

St Genouph, le 10/04/2017  
Visa de la Mairie  
de Saint-Genouph

Responsable du bureau B1A

Au Havre, le  
Visa du bureau  
des douanes du Havre

Responsable du  
bureau des douanes

21

Tournez la page S.V.P.

## ANNEXE 32 : L'EXTRAIT DES INCOTERMS 2010

### → Transport maritime et voies fluviales (uniquement)

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou en entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
<b>Frais à inclure dans la valeur en douane</b>											
Franco le long du navire	<b>FAS</b>										
Franco à bord	<b>FOB</b>										
Coût et fret	<b>CFR</b>										
Coût assurance fret	<b>CIF</b>										

■ Coût à la charge du vendeur

■ Coût à la charge de l'acheteur

●●●● Limite des frais à inclure dans la valeur en douane